# SANTÉ

## ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

### Arrêté du 23 décembre 2013 portant nomination du directeur général du centre de lutte contre le cancer Antoine-Lacassagne de Nice

NOR : *AFSH1330980A*

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6162-10 ;

Vu l'arrêté du 16 juin 2005 modifié fixant la liste des centres de lutte contre le cancer ;

Vu l'avis du conseil d'administration du centre Antoine-Lacassagne du 29 octobre 2013 ;

Vu l'avis de la Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer transmis le 12 décembre 2013 ;

Vu la candidature présentée par l'intéressé,

Arrête :

Article 1er

M. le professeur Joël GUIGAY, affecté à l'Institut Gustave-Roussy, est nommé en qualité de directeur général du centre de lutte contre le cancer Antoine-Lacassagne de Nice pour une durée de cinq ans à compter du 11 janvier 2014.

Article 2

Le directeur général de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 23 décembre 2013.

Pour la ministre et par délégation :
*Le directeur général de l'offre de soins,*
J. DEBEAUPUIS

La présente décision peut faire l'objet soit :
– d'un recours gracieux devant la ministre des affaires sociales et de la santé (direction générale de l'offre de soins) dans le délai de deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux sera possible en cas de décision de rejet explicite ou implicite de l'administration ;
– d'un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente (tribunal administratif ou Conseil d'État pour les professeurs des universités-praticiens hospitaliers) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou dans le délai de deux mois suivant les décisions de rejet du recours gracieux.